



## Avis d'Enquête Publique Demande de Permis d'Environnement de classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Garibaldi, 88-90 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : THE SKATEROOM S.R.L. c/o Monsieur Charles-Antoine Bodson

dont le siège social se situe rue Garibaldi, 84 à 1060 Saint-Gilles.

Objet de la demande :

l'exploitation d'un atelier d'mprimerie et tous travaux d'impression sur papier, tissu, métal, matières synthétiques avec une force motrice totale 2,2 kW ainsi qu'un atelier où sont réalisés des travaux préparatoires et de finition de l'industrie graphique (vernissage, pelliculage, pliage, encartage, brochage,...) avec une force motrice totale de 5,5 kW.

## Il s'agit d'une nouvelle demande de permis d'environnement de classe 2.

**P.R.A.S.** : zones d'habitation, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE).

## Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
- Installation(s) de classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule du 16/06/2023 au 30/06/2023.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne: https://novac-pe.irisnet.be
- à l'Administration communale au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h pris par téléphone au n° 02/536.03.13).

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (jmbaeten@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles <u>au plus tard le</u> **30/06/2023.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 06/06/202
-----------------------------------

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

(s) Laurent Pampfer.

(s) Jean Spinette.